

# STAGE INITIAL INITIATEUR

**Présentation  
du  
Cursus de formation  
Examen**



**SURGERES - 11 & 12 novembre 2023**

# **INITIATEUR : LE CURSUS DE FORMATION**

- 1. Un stage initial**
- 2. Un stage en situation & Livret Péda.**
- 3. Un examen**

# 1. LE STAGE INITIAL

- L'organisation du stage relève de la CTR, qui peut la déléguer à un CODEP, club ou SCA

## « CODEPESSM17 »

### → CADRE REGLEMENTAIRE

### → ACTE D'ENSEIGNEMENT :

- Concevoir
- Réaliser
- Evaluer

### → ORGANISATION :

- Organiser & Sécuriser l'activité
- Organiser un Coursus de formation

- Délivrance d'un livret pédagogique (validité 3 ans)



# 2. LE STAGE EN SITUATION (1/3)

Encadrement par un **E4**

ou

MF1 titulaire de la qualification de Tuteur de Stage Initiateur

➤ **ENSEIGNEMENT PRATIQUE ENTRE 0 ET 6m  
ET THÉORIE ASSOCIÉE**

Minimum 5 séances, dont 2 complètes,  
portant sur des thèmes d'enseignement différents.

*La dispense de ce module est possible si le module correspondant du MF1 (enseignement pratique entre 0 et 6m) a été validé dans le cadre d'un stage en situation MF1.*

*Accordé par TSI (Livret MF1).*

# 2. LE STAGE EN SITUATION (2/3)

(Encadrement par un E4 ou TSI)

## ➤ ORGANISATION DE L'ACTIVITE

Minimum 5 séances, dont 2 complètes, portant sur l'ensemble des prérogatives d'un directeur de plongée en milieu artificiel.

## 2. LE STAGE EN SITUATION (3/3)

(Livret Pédagogique & Encadrement par un E4 ou TSI)

### ➤ ORGANISER UN CURSUS DE FORMATION

Validé lorsque l'ensemble des thèmes est acquis sur l'ensemble des cursus couverts par les prérogatives de l'initiateur.

# MODULE COMPLÉMENTAIRE

## 6-20m (pour GP-N4)

**(fortement recommandé par la CTN)**

- Objectifs :**
- 1/ Être capable d'organiser la plongée et enseigner dans la zone 6-20 mètres
  - 2/ Réaliser des cours théoriques jusqu'au niveau 2

-----

- *L'organisation de ce module relève de la CTR qui peut la déléguer à un Codep, club associatif ou SCA*
  - *Directeur de stage au moins MF2*
- *Il comprend un total de 14h de formation, dont 7h de formation théorique, devant être effectuées dans un délai maximum d'un mois.*
- *Au mois 4 plongées doivent être réalisées entre 15 et 20 m, en milieu naturel (mer, lac, carrière) à l'exclusion des fosses de plongée quel qu'en soit la profondeur, et en présence d'un encadrant au minimum E3-TSI dans la palanquée.*

# Formations intermédiaires CTD 17

- Une journée **PEDA PRATIQUE** en piscine :

Travail orienté sur :

Epreuve de Pédagogie pratique  
**10 mars 2024** (Piscine de Saintes)

- Une journée **PEDA ORGA** :

Travail orienté sur :

Epreuve de Pédagogie Organisationnelle  
**7 avril 2024** (Surgères)



# 3. EXAMEN :

## Dimanche 23 juin 2024 (Piscine de Surgères)

- Avant l'Examen :
  - RIFAP + Livret Pédagogique (Avis favorable)
  - + 12 plongées en autonomie pour N2 (Validées par DP/ Livret).
- Examen : **4 épreuves**
  - Pédagogie pratique (coef 2)
  - Pédagogie Organisationnelle (coef 2)
  - Sauvetage PMT mannequin (coef 1)
  - Réglementation (coef 2)
- **NB** : *Les candidats titulaires du GPN4 depuis moins de 3 ans à la date de l'examen initiateur et ayant obtenu une note supérieure à 10/20 à l'épreuve du mannequin peuvent, s'ils le souhaitent, demandeur le report de leur note sur l'épreuve du mannequin*  
(Attestation signée du Président de la CTR qui a organisé l'examen GPN4 lors de l'inscription)

# 3. EXAMEN :

**Dimanche 23 juin 2024 (Piscine de Surgères)**

## Pour être reçu à l'examen :

- Obtenir un total général d'au moins (4 épreuves) -> 70 points
- Ne pas avoir de note éliminatoire (inférieure à 5/20)
- Avoir obtenu la moyenne à l'épreuve du mannequin
- Obtenir la moyenne de 10/20 sur la somme des deux épreuves péda.
- Avoir réaliser toutes les épreuves
- Toute épreuve non-faite est éliminatoire